

Privilège

pas eu de vérification avant que cette grave accusation ne soit faite à la Chambre.

Le secrétaire parlementaire a donc porté une grave accusation, je le répète. Il a commis une très grave erreur, comme l'a dit le député de Winnipeg Transcona. J'attends du député une rétractation en règle ou bien il devra démissionner, s'il constate que ces accusations sont erronées, parce qu'il n'a pas vérifié les faits avant de prendre la parole à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: Monsieur le Président, il a lancé une très grave accusation contre un autre député, et il doit maintenant en subir les conséquences.

Cherchant des preuves pour démentir des accusations qui n'étaient fondées que sur le oui-dire, j'ai demandé au bureau du whip de faire des vérifications. Hier, comme toujours, nous avons remis à la Presse canadienne et à Radio-Canada la liste des questions que nous entendions poser à la Chambre. Comme tous les députés qui siègent depuis un certain temps le savent, c'est là une délicate attention des partis pour les médias.

Je puis vous dire, monsieur le Président, que sur la liste remise à ces deux importants services d'information ne figure aucune question du député de Windsor—Sainte-Claire, ce qui infirme toutes les affirmations du député.

Nous n'avons aucun contrôle sur les affiches, sur ce que des gens peuvent dire dans le hall, mais nous connaissons les questions que nous entendons poser à la Chambre.

Nous avons pris la parole et défendu notre attitude. Je dirais que le gouvernement a choisi aujourd'hui des moyens méprisables en accusant un député sans vérifier les faits au préalable. Il n'a pas fait son boulot et il devra maintenant le payer cher.

Des voix: Bravo!

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, à l'instar de tous mes collègues, je mesure la grande importance du sujet dont la Chambre est saisie. Comme eux, je devine la frustration et les vifs sentiments qu'éprouve la population à l'égard de certaines questions. Par contre, aucun d'entre nous ne croit que ces sentiments doivent être exprimés ou communiqués en lançant des objets à la Chambre. Il se peut qu'il n'y ait rien de mal à cela une journée, mais le geste

peut avoir des conséquences très lourdes une autre journée. Personne d'entre nous ne souscrit donc à ce genre d'activité.

J'ai suivi à la télévision l'affaire présentée par le secrétaire parlementaire au leader de la Chambre. J'ai écouté les faits tels que les a exposés le secrétaire parlementaire pour justifier sa cause. Personnellement, à titre de député, je dois admettre que je n'ai pas entendu les faits. J'ai entendu une très bonne cause circonstanciée, si c'était là le but de l'exposé.

Un député impartial pourrait difficilement se prononcer. Si le but était d'établir ou de présumer une culpabilité, ou encore d'établir le bien-fondé d'arguments, l'exposé circonstanciel du député viendrait appuyer sa théorie. Je soutiens toutefois que nous n'avons pas entendu les faits.

Je sais qu'à la Chambre, on demande souvent aux députés de se prononcer. C'est d'ailleurs primordial et essentiel pour assurer la bonne marche de cette institution, que l'on accepte la parole d'un député. Quand on nous demande de le faire, cela soulève parfois un tollé à la Chambre, mais nous devons acquiescer. Quand on pose une question directement à un député, ce dernier répond directement, à moins qu'il existe des faits indiscutables, et je ne parle pas d'une affaire circonstancielle, ni d'un ensemble de faits possibles—donc, si aucun fait indiscutable n'est établi, le principe veut que nous prenions la parole du député. À mon avis, monsieur le Président, si nous dérogeons à ce principe, nous finirons par avoir de grandes difficultés ici.

Je me permets en outre de vous suggérer, monsieur le Président, parce que vous devez rendre une décision, qu'en l'absence de faits indiscutables justifiant la tenue d'un vote à la Chambre sur la question, si l'on peut prévoir le résultat de ce vote, il y aurait présomption de culpabilité, quel que soit le résultat obtenu. Je suis d'avis que le Parlement serait mieux servi, de même que notre emploi du temps, si nous revenions le plus vite possible à l'affaire dont nous sommes saisis.

• (1540)

M. le Président: J'hésite à laisser se prolonger le débat. Cette affaire est sérieuse, mais je dois être saisi d'une autre, très grave, que la Chambre sera appelée à débattre aujourd'hui.

Je vais entendre le député de Windsor—Sainte-Claire. Après, ses collègues jugeront s'ils ont ou non d'autres